



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2010

Original : français

Lettre datée du 4 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur d'apporter réponse à votre lettre du 29 décembre 2009 (S/2009/685), dans laquelle vous vous référiez à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, portant création du mandat du Coordonnateur de haut niveau chargé de s'occuper des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus.

Les membres du Conseil réaffirment leur soutien aux importants travaux du Coordonnateur de haut niveau.

Je vous informe que le Conseil de sécurité a décidé de prélever 251 400 dollars sur les réserves opérationnelles et le solde des 2,2 % du compte séquestre qui sont réservés aux dépenses d'administration et de fonctionnement pour financer la poursuite jusqu'au 30 juin 2010 des activités du Coordonnateur de haut niveau et de son personnel d'appui.

Le Conseil de sécurité demande que lui soit soumis, d'ici au 30 juin 2010, un rapport de synthèse qui évalue les progrès accomplis pendant la période du mandat actuel du Coordonnateur de haut niveau.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Gérard **Araud**

